

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 28 Frimaire.

(Ère vulgaire)

Jeudi 18 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Frimaire, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

A L L E M A G N E.

De Wisbaden, le 1^{er} décembre.

Les Français, à qui il est venu des renforts considérables la semaine dernière, ont attaqué ce matin le fort de Zehlendorf : ils étoient résolus à l'emporter de vive force, & ils ont réussi ; mais à peine en ont-ils été les maîtres, que, sur les neuf heures, les Impériaux les ont obligés de se retirer.

Ils n'en sont pas restés là : revenus à la charge avec une nouvelle fureur, ils y sont entrés une seconde fois. Les Allemands les en ont encore une fois délogés. Une troisième attaque de leur part a eu le même succès que les deux premières, & a été suivie d'une troisième reprise de la part des alliés.

Peut-être la guerre actuelle n'a-t-elle pas un exemple comme celui-là de la courageuse opiniâtreté avec laquelle on a combattu.

Le feu de l'artillerie a été terrible, de même que celui de la mousqueterie.

La perte des Allemands va à 500 hommes. Les Prussiens ont eu quelque part à l'action.

Le feld-marchal Mollendorff a fait passer dans Mayence quelques régimens de cavalerie & de l'artillerie volante ; il s'y est rendu lui-même. Plusieurs divisions de son armée étoient sur la rive droite du Rhin, toutes prêtes à passer de leur côté, s'il en étoit besoin.

Les hussards d'Eben ont chargé les Français & ont beaucoup contribué à accélérer leur retraite ; ils ont perdu 80 hommes & 14 chevaux.

De Mayence, le 2 décembre.

La journée d'hier a été sanglante. Les français après avoir été fort tranquilles pendant une huitaine de jours, ont venus en corps d'armée, & ont attaqué la redoute

des Clubistes, qu'ils ont voulu emporter d'assaut. Le combat a été meurtrier, & la canonnade terrible. Deux fois l'ennemi a été repoussé avec perte ; mais arrivant toujours avec des troupes fraîches, il a fait une troisième attaque qui l'a rendu maître de la redoute, dans laquelle il est entré en montant par-dessus les cadavres de ses soldats étendus dans la boue. Les allemands ne les ont pas laissés long-temps dans le fort ; une attaque vigoureuse le leur a repris. Comme ils s'en sont rendus maîtres une seconde fois, on les en a encore repoussés. Enfin le fort a été pris & repris par trois fois ; & c'est ainsi que la journée s'est passée dans le feu & le carnage. Sur les deux heures après-midi, le régiment d'Eben, hussards prussiens, passa le Rhin pour soutenir les alliés. Son avant-garde chargea les français avec succès. Lorsque ceux-ci se furent décidés à la retraite, il retourna sur la rive droite d'où il étoit venu. La canonnade a duré jusqu'à la nuit. Avant la fin du jour, nous avons déjà rétabli toute la chaîne de nos avant-postes telle qu'elle étoit avant l'attaque.

*(Extrait des gazettes allemandes.)**De Francfort, le 3 décembre.*

Déjà quelques régimens de l'armée du prince de Hohenlohe sont de retour dans nos environs ; le prince lui-même étoit attendu avant-hier à Gross-Gérau, où il devoit prendre son quartier-général.

Tout porte à croire qu'il se prépare quelque grand coup de guerre : les couriers des armées sont en grande activité tout le long de la rive droite du Rhin, & les pontons prussiens ont été ramenés dernièrement par Hanau jusques dans le voisinage de ce fleuve.

Des lettres d'Amsterdam nous apprennent que le parlement d'Angleterre, qui devoit se rassembler le 25 no-

vembre, a été inopinément prorogé jusqu'au 30 décembre; d'autres arrivées de Vienne, représentent les idées pacifiques comme absolument tombées, & ne parlent que des efforts nouveaux qui doivent se faire pour continuer la guerre avec vigueur.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 novembre

Dans les circonstances critiques où se trouve l'Angleterre, le ministère n'a rien de plus pressant que de diminuer le nombre de ses ennemis. En conséquence, les papiers ministériels annoncent que les difficultés élevées entre notre cour & les Etats-Unis, au sujet des forts qui sont au nord de l'Amérique septentrionale, viennent d'être terminées. Le *Times*, papier archi-ministériel, va plus loin; il prétend qu'il est question d'une alliance avec les Etats-Unis, & voici ce qu'il dit relativement à cette affaire :

« Les termes de l'arrangement qui vient d'avoir lieu, sont :

1°. Que les postes occupés par les troupes britanniques depuis le dernier traité de paix, seront rendus aux Américains sous 18 mois.

2°. Il sera établi entre l'Amérique & les isles angloises des rapports de commerce à un taux peu considérable sur le tonnage.

3°. La question de savoir si les bâtimens neutres seront regardés comme *libres*, doit être référée à des commissaires chargés de faire leur rapport au bout de deux ans ».

Ce sont probablement ces articles que le *Morning-Post* a grossi de manière à en faire un projet d'alliance offensive & défensive avec les Etats-Unis.

Un de nos papiers observe sur ces articles que le ministère, qui avoit d'abord affecté une grande fierté vis-à-vis de toutes les puissances neutres, a changé tout-à-coup de système, & qu'il a été sans doute forcé à ce changement par des considérations qui ne sont pas à l'avantage de cette prétendue suprématie maritime, dont l'Angleterre s'enorgueillissoit avec tant de complaisance.

On vient de recevoir une lettre, datée le 2 août, du Cap de Bonne-Espérance & écrite par un officier à bord de *Lairy-Castle*. Cette lettre porte que le convoi des Indes orientales a été dispersé le 17 juillet par un coup de vent, & que ce bâtiment est le seul qui fût arrivé le 2 août au Cap, de sorte qu'on est dans les plus vives inquiétudes sur tout ce convoi.

Le gouvernement, craignant que les fabricateurs de faux assignats français, qui avoient établi ici une manufacture publique de ces effets, ne portent enfin leur industrie sur les billets de banque, vient d'ordonner aux membres de cette société de faussaires de quitter l'Angleterre.

(Extrait des papiers anglais.)

Les Français ont actuellement sur les côtes de l'Amérique 3 vaisseaux de ligne & 12 grosses frégates; le nombre de leurs corsaires est incroyable, & le tort qu'ils font à notre commerce surpasse tout ce qu'on en peut dire.

Le paquebot de Halifax nous a donné les nouvelles désagréables reçues de Saint-Domingue. Il annonce que deux chefs qui avoient rendu les Gonaïves au colonel Brisbane, ont trahi la confiance que le commandant anglais

avoit eu en eux, & ont remporté quelques avantages qu'en conséquence, le gros morne de Terre-Neuve, Marmelade, Plaisance, & les autres postes livrés par eux à l'armée anglaise, ont repris les armes.

La gazette de la Jamaïque du 13 septembre confirme cette nouvelle. Des lettres du môle Saint-Nicolas, y est-il dit, portent que les personnes qui avoient négocié avec le colonel Brisbane & s'étoient engagées de la manière la plus solennelle à remplir exactement tous les articles stipulés dans leur traité, les ont violés tous, & qu'en conséquence tous ces cantons sont sous les armes.

L'*Alexander* & le *Canada* étoient chargés de convoier la flotte de la Méditerranée jusqu'à une certaine hauteur. Malheureusement ces deux vaisseaux, à leur retour, ont rencontré cinq vaisseaux de ligne français avec deux frégates, jeudi dernier, à 50 lieues sud-ouest des Sorlingues. L'*Alexander* fut attaqué par deux vaisseaux de ligne, & en conséquence il fut obligé de se rendre.

Le *Canada*, qui avoit 2,000,000 liv. sterl. à bord, & échappé par la supériorité de sa marche. Le capitaine Hamilton, qui le montoit, ayant donné connoissance de cet événement à lord Howe, cet amiral a mis aussitôt à la voile, samedi matin, avec 21 vaisseaux de ligne, pour tâcher d'intercepter l'escadre française.

La flotte du lord Howe étoit un peu à l'ouest du Start, au moment où nos lettres sont parties; le vent étoit alors un peu contraire, mais bien moins que lorsqu'il est sorti de la baie.

Hier on a reçu au bureau du secrétaire d'état des dépêches du gouverneur de la Jamaïque, entr'autres choses elles portent que le 7 septembre, les vaisseaux de transport ayant à bord des troupes de débarquement, avoient fait voile de la Jamaïque à Saint-Marc.

De Plymouth, 18 novembre.

Il vient de rentrer ici les vaisseaux suivans : le *Romney* de 50 canons, le *Procupine* de 24, les cutters *Viper* & *Hine*.

Hier, les vaisseaux de S. M. l'*Irrésistible* de 74, & *Diamond* de 38, ont remonté le Hamoaze; le premier pour être désarmé, & le second pour être radoubé.

Les vaisseaux suivans restent dans le Sound : le *Trusty* de 50, & le *Furi* de 10, avec environ 8 bâtimens marchands destinés pour les Indes-Occidentales. Ils attendent le *Rabsonnable*, qui doit les convoier, l'*Andromeda* de 32, & deux autres vaisseaux.

De Portsmouth, 13 novembre.

Le vaisseau le *Saturn*, de 74, est arrivé ici de Plymouth avec des vaisseaux de transport.

Le *Samson* & deux autres vaisseaux de guerre sont encore ici avec les bâtimens marchands pour Gibraltar.

L'amiral Cosby, avec les vaisseaux de guerre sous ses ordres, sont encore à faire quarantaine à Saint-Hélens.

L'escadre française, rassemblée à Bergen, en Norwège, pour convoier en France le grand nombre de prises qui ont été faites dans ces mers, est composée des vaisseaux le *Tartare* de 44 canons, la *Bellone* de 32, la *Montagne* de 24, la *Vengeance* de 30, un autre bâtiment de 14 canons & un brick. On y attendoit le *Brutus* de 50 canons, la *Galathée* de 44, & deux autres vaisseaux plus petits. Une division de bâtimens anglais étoit partie de Bergen quelques jours auparavant.

F R A N C E.

De Paris, le 28 frimaire.

On écrit de Bréda que le général Daendels a fait une attaque sur Crevecœur, pour y passer la Meuse & se jeter dans l'isle de Bommel. On se promet un heureux succès de cette expédition.

L'exécution de Carrier, de Pinaud & de Grandmaison avoit attiré avant-hier une foule immense dans la place de Grève, où ils ont subi leur jugement. Le peuple a laissé éclater, de la manière la plus unanime, sa profonde indignation contre ces assassins, qui ont péri à 4 heures & un quart.

Le comité des finances de la convention nationale, section de liquidation, aux propriétaires de créances sur la république, soumises à la liquidation générale.

Prévenu par le directeur-général de la liquidation, que beaucoup de créanciers de la république confondent perpétuellement les fonctions qui lui sont attribuées dans la liquidation de la dette publique, avec celles des différens agens qui s'annoncent comme chargés de suivre des liquidations de toutes especes; le comité avertit les créanciers de la république, de ne point confondre les bureaux de ces agens avec ceux de la direction générale de la liquidation.

Les bureaux de la liquidation, dont le citoyen de Normandie est le directeur-général actuel, sont aux opérations de la liquidation ce qu'un tribunal de première instance est aux contestations privées des citoyens; il applique la loi: il juge les réclamations des créanciers de la république, sauf le recours des parties intéressées à l'autorité supérieure, qui est ordinairement le comité, & quelquefois la convention elle-même.

Les chargés d'affaires, tels que les citoyens Delpêche, Montigny, les freres Christophe & beaucoup d'autres, de quelques noms qu'ils décorent leurs bureaux, ne sont que les fondés de pouvoirs, les agens des créanciers auprès des bureaux de la liquidation.

Pour suivre la comparaison déjà adoptée, & rendre plus sensible l'objet du présent avis, ces différens bureaux sont, sous quelques rapports auprès des bureaux de la liquidation, ce qu'étoient les ci-devant procureurs, avoués ou postulans auprès des tribunaux.

Cette simple explication doit suffire pour prévenir beaucoup de méprises de la part d'un grand nombre de citoyens qui, tantôt s'adressent au bureau de la liquidation, comme à celui de leurs chargés d'affaires, & tantôt à celui de leurs chargés d'affaires, comme s'il étoit le bureau de liquidation.

Il est d'autant plus important pour les créanciers d'éviter ces méprises, qu'elles peuvent leur occasionner des déchéances qui entraînent la perte de tout ou partie de leurs créances.

Les créanciers sont aussi avertis qu'ils ne doivent regarder, comme avis donnés par le gouvernement, en matière de liquidation, que ceux qui le sont au nom, soit de la convention ou de ses comités, soit des autorités constituées, soit du directeur-général de la liquidation.

Fait & arrêté en séance, pour être publié par la voie

des journaux, le 12 frimaire, l'an III^e de la république française.

Signé, DE EA GUEULE, président;
LACOMBE, secrétaire.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence de REUBELL.

Séance du 26 frimaire.

La proposition de ne pas envoyer aux armées les jeunes gens qui ont atteint l'âge de dix-huit ans depuis la loi de la première réquisition, est généralement accueillie. Quant à ceux qui étoient compris dans cette réquisition, & qui ont obtenu des exemptions, Devil rappelle la proposition qu'il avoit faite la veille.

On observe que la loi à leur égard existe, & que le comité la fera exécuter. Duhem insiste néanmoins; il veut que la convention se prononce fortement. Sous prétexte qu'ils savent tenir la plume, dit Duhem, beaucoup de jeunes gens ne se sont pas joints à leurs camarades qui versent leur sang pour eux aux frontières. (On applaudit.) Ce sont des lâches. — Murmures.

Baraillon dit que ces exemptions dont on se plaint ont été données par l'ancien comité, par Robespierre.

A des Jacobins, dit un membre.

On demande le maintien de l'ordre du jour: il se fait du tumulte: Duhem, Taillefer & plusieurs autres demandent la parole & parlent dans le bruit.

Tous ces jeunes gens, dit Maure, n'étudioient pas les sciences exactes avant la réquisition; d'ailleurs, il s'agit de se battre: nous avons assez de savans. (On murmure.) Les fils de laboureurs, d'ouvriers, n'ont pas été exemptés.

Dartigoète dit qu'il y en a eu beaucoup pour sa part; il a accordé beaucoup d'exemptions à 5 ou 600 métayers; il fait sentir que révoquer ces exemptions, ce seroit porter un coup funeste à l'agriculture.

Un autre membre observe qu'il n'y auroit pas moins de danger à tirer subitement des administrations & sans les remplacer d'abord, un grand nombre de jeunes gens très-utiles au service public.

On réclame de nouveau le maintien de l'ordre du jour dans une partie de la salle: on s'y oppose dans l'autre. Duhem, Taillefer, Ruamps parlent dans le bruit.

Roux-Fasillac demande que les agens nationaux informent le comité de l'exécution de la loi. — Le bruit recommence.

Duhem. — Fondez-vous l'égalité sur l'aristocratie des richesses?

Guyomard. — On veut semer ici la division: que tout le monde soit entendu; je demande à répondre.

Richard fait sentir, que faire de nouvelles loix, c'est le moyen de multiplier les abus. La loi existe; elle est simple, dit-il, & précise. Votre comité a votre confiance. (Oni, oui, s'écrie-t-on.) Laissez-lui donc le soin de l'exécution; il fera son devoir. — On applaudit.

L'assemblée applaudit & maintient l'ordre du jour, motivé sur l'existence de la loi.

Le comité des finances, section des domaines, expose qu'il existe beaucoup de créanciers d'émigrés, de condamnés & de déportés, qui n'ont pour tout moyen de subsister que des rentes viagères dont ils ne reçoivent rien. Il propose à l'assemblée d'autoriser ce comité à leur accorder sur les arrérages qui leur sont dus, une portion suffisante pour les retirer de la misère,

Un membre s'oppose à ce que ces secours ne soient accordés qu'aux créanciers viagers ; les besoins des autres créanciers ne sont pas moins pressans ; d'ailleurs, dit-il, pourquoi accorder à titre de secours ce qui est une dette sacrée.

Duhem veut qu'on aborde toute la question, & qu'on attende la liquidation définitive. Ce sont ici des créanciers d'individus, dit-il ; il faut donc qu'ils courent toutes les chances de ces sortes de créanciers ; il faut, avant tout, savoir ce qui leur est dû, & si celui qui doit, a laissé de quoi les payer.

Bréard demande qu'on s'occupe de débarrasser la liquidation dont il s'agit, des formes qui l'entravent & la prolongent.

On demande un rapport sur un mode de liquidation.

Plusieurs membres insistent pour qu'on s'occupe en même-tems d'un paiement provisoire à faire à ces créanciers.

Saladin réclame vivement pour ce provisoire ; il y a des fournisseurs, dit-il, peres de famille, qui ont toute leur fortune chez des émigrés, des condamnés. On parle de contre-révolution ; le vrai moyen de l'opérer, c'est de faire mourir le peuple de faim.

Le rapport sur l'un & l'autre objet se fera dans trois jours.

Séance du 27 frimaire.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, propose le citoyen de Leyre pour surveiller les écoles normales à la place du citoyen Fourcroy, que ses occupations au comité de salut public ont empêché d'accepter cette fonction — Adopté.

Julien, de Toulouse, écrit à la convention pour être compris dans le rapport qui doit lui être fait sur les députés mis hors de la loi.

Cette lettre excite un mouvement assez vif dans l'assemblée ; d'une part, on réclame l'ordre du jour, & de l'autre, le renvoi aux trois comités.

Si Julien, de Toulouse, dit Dentzel, a été mis hors de la loi, la justice veut que sa lettre soit renvoyée aux trois comités, car il n'a pas été jugé : s'il n'a pas été mis hors de la loi, il faut encore renvoyer la lettre aux trois comités, pour indiquer le tribunal devant lequel ce représentant devra être traduit.

Merlin, de Douai, obtient la parole au nom des comités de salut public, de sûreté générale & de législation ; il vient au nom de ces trois comités, auxquels la convention a renvoyé les diverses réclamations des représentans mis hors de la loi, lui soumettre un projet de décret à ce sujet.

Le rapporteur annonce que dans cette affaire les trois comités ont été guidés par le même esprit que dans l'affaire terminée le 18 de ce mois ; qu'ils n'ont eu en vue que le bien du peuple, & que cette fois, comme le jour où il s'est agi de rappeler 75 représentans trop longtems exilés de la convention, la plus parfaite unanimité a présidé à leurs délibérations.

Il propose ensuite un projet de décret portant que les représentans hors de la loi ne rentreront pas dans la convention, & qu'aucun tribunal ne pourra intenter de poursuites contre eux.

Aux voix, aux voix, s'écrie-t-on d'une part. — Non, non, s'écrie-t-on en même-temps.

Plusieurs membres demandent la parole & se préci-

pitent à la tribune : elle est accordée à Coupé. Dans une affaire d'une aussi haute importance, dit-il, il me semble que la convention ne peut pas se décider sans connoître les pièces d'après lesquelles vos comités ont déterminé le projet de décret. Je demande donc l'impression de ces pièces, & l'ajournement de la discussion à trois jours après la distribution. — Oui, oui, s'écrient un grand nombre de membres. — Point d'ajournement, s'écrient d'autres membres.

Merlin (de Douai) demande la parole contre l'ajournement ; on n'a point demandé, dit-il, ni d'impression de pièces, ni d'ajournement le 18.

Merlin est interrompu par de violens murmures d'un côté & des applaudissemens de l'autre. — Plusieurs membres se soulèvent & parlent dans le bruit. — Merlin reprend : « Voulez-vous faire dire que vous n'avez fermé les jacobins que pour ouvrir les portes du Temple ? » — Vifs applaudissemens ; violens murmures. Une partie des représentans se lèvent & agitent leurs chapeaux. *Vive la république !* s'écrie-t-on. Toute l'assemblée se lève & agite ses chapeaux.

Plusieurs membres. — Aux voix, aux voix le décret. — Il se fait du bruit.

Legendre est à la tribune.

Saladin. — Il y a un rang de parole, faites-le observer. — Le bruit recommence.

Guyomart. — Il s'agit de principes & non de passions. — On applaudit.

André Dumont demande la parole ; plusieurs membres la réclament après lui, Legendre, de Paris, l'obtient pour une motion d'ordre.

Nous donnerons demain la suite de la séance. — L'assemblée, après une discussion qui s'est prolongée long-temps au milieu de la plus vive agitation, a adopté le projet de décret présenté par les trois comités.

Fautes à corriger dans la feuille d'hier.

Page 348, première colonne, lignes 39 & 40 ; au lieu de cette phrase : *dans l'âge où l'exercice est une nourriture saine et physique*, lisez : *dans l'âge où l'exercice et une nourriture saine sont indispensables pour le développement des facultés physiques.*

II^e. colonne, ligne 5 ; au lieu de, *une absurdité*, lisez : *l'absurdité.*

Même colonne, ligne 48 ; au lieu de ces mots : *bruit aussi absurde que faux, puisque l'armée du Nord, &c.*, lisez : *bruit aussi absurde que faux ! L'armée du Nord, &c.*

** *Code des Successions*, ou Recueil de tous les décrets qui ont paru jusqu'à ce jour sur les successions, testamens, donations, partages, substitutions, & autres actes civils qui y ont rapport. Volume in-12 de 392 pages, avec une table chronologique & alphabétique de matières. Prix, 4 liv. & 4 liv. 15 sols franc de port. A Paris, chez le citoyen Rondonneau, au dépôt des loix, place du Caroussel.

Cette édition mérite d'être distinguée par l'explication, en forme de commentaire, des loix des 17 nivôse, 22 & 23 ventôse, & 9 fructidor de l'an deuxième, dont le citoyen Vermeil est auteur, & qui n'est donnée au public qu'après avoir été soumise aux représentans du peuple Cambacérés & Berlier, membres du comité de législation, dont elle a obtenu l'approbation.